



Code de conduite des joueuses et des joueurs du CS Romontois

Valeur : le respect

Principe : Je traite les entraîneur.e.s, les coéquipières et coéquipiers, leurs parents, les adversaires et leurs parents, les arbitres, les officiel.le.s ainsi que les spectatrices et spectateurs avec respect et bienveillance.

Les règles du jeu :

- Je respecte toutes les personnes impliquées dans le football, sur le terrain comme en dehors.
- Je ne dénigre et n'harcèle pas les autres et je n'insulte personne.
- J'accepte les décisions des arbitres et des entraîneur.e.s.
- Je représente le CS Romontois avec une attitude positive et respectueuse.
- Je ne discrimine pas les autres et je respecte leurs différences (religion, origine, apparence physique, orientation sexuelle ou toute autre différence).

Valeur : la discipline

Principe : Je suis ponctuel.le, je respecte mes engagements et je prends soin du matériel et des installations du club.

Les règles du jeu :

- J'arrive à l'heure aux entraînements, aux matchs et aux activités de mon équipe.
- En cas d'absence, je préviens mon entraîneur.e dans les meilleurs délais.
- Je range le matériel utilisé sur et en dehors du terrain.
- Je respecte et prends soin du matériel, des vestiaires et des infrastructures du CS Romontois.

Valeur : le sens des responsabilités

Principe : Je suis responsable de mes comportements et de mes actions.

Les règles du jeu :

- Je comprends que le non-respect de ce code de conduite peut entraîner des sanctions.

Valeur : l'engagement au sein du CS Romontois

Principe : Je suis conscient.e que mon appartenance au CS Romontois repose aussi sur mon implication et mon engagement envers mon équipe et le club.

Les règles du jeu :

- Le football est un sport collectif : je m'engage à participer aux activités organisées pour mon équipe.
- Je m'engage pour une saison complète, de juillet à juin de l'année suivante.
- En cas de départ du club, j'en informe mon entraîneur.e et les responsables concernés dans les délais demandés.
- Je donne le meilleur de moi-même lors des entraînements, des matchs, des tournois et de toutes les activités organisées par mon équipe ou le CS Romontois.
- Je contribue à créer une bonne ambiance et à véhiculer les valeurs du club.
- Nous acceptons que des photos et/ou vidéos de nous puissent être prises et utilisées dans le cadre des activités et de la communication du CS Romontois.

En cas de problème ou de désaccord avec un entraîneur, privilégier le dialogue et demander une discussion avec celui-ci. Éviter toute réaction ou confrontation autour du terrain ou pendant le match. Si nécessaire, solliciter une discussion avec le responsable des juniors.

Le non-respect de ce **code de conduite** peut entraîner des conséquences, allant de mesures éducatives à une exclusion du CS Romontois selon la gravité de la situation.

Sanctions disciplinaires et prise en charge des frais

Tout joueur faisant l'objet d'une **sanction disciplinaire prononcée par la Ligue Amateur ou la Ligue Fribourgeoise de Football (AFF)**, conformément au **Règlement disciplinaire de l'Association Suisse de Football (ASF)**, en raison de l'un des comportements suivants :

1. **Tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;**
2. **Commet un acte de brutalité ;**
3. **Crache sur ou vers une personne, ou mord une personne ;**
4. **Commet tout autre comportement considéré comme un cas grave au sens du Règlement disciplinaire de l'ASF ;**

est personnellement responsable des conséquences financières découlant de ladite sanction.

En conséquence, **l'ensemble des frais, amendes, pénalités ou autres montants facturés au club en raison de la sanction disciplinaire seront mis à la charge du joueur concerné.**

Le club se réserve le droit de demander au joueur le remboursement intégral des montants effectivement supportés par le club à la suite de la sanction.

Cette disposition s'applique indépendamment des éventuelles autres mesures disciplinaires internes pouvant être prises par le club.